

# Comment devrais-je saluer le Messager (bénédiction et salut soient sur lui) quand je visite sa tombe

كيف أسلم على الرسول صلى الله عليه وسلم عند زيارة قبره؟  
« باللغة الفرنسية »

La commission permanente des recherches  
academiques et des avis religieux  
اللجنة الدائمة للبحوث العلمية والإفتاء والدعوة والإرشاد

**Traduction:** IslamQa  
**Coordination:** Le site Islamhouse

ترجمة: موقع الإسلام سؤال وجواب  
تنسيق: موقع islamhouse

2012 - 1433

**IslamHouse**.com



## Comment devrais-je saluer le Messager (bénédition et salut soient sur lui) quand je visite sa tombe

J'ai l'intention de visiter la mosquée du Messager (bénédition et salut soient sur lui) à Médine. Comment devrai-je le saluer? Cette visite est-elle obligatoire?

---

Louanges à Allah

Bénédition et salut soient sur le Messager d'Allah Cela dit, la visite de la mosquée du Messager (bénédition et salut soient sur lui) n'est pas obligatoire. Mais se rendre à Médine dans le but de prier dans la mosquée du Messager (bénédition et salut soient sur lui) est une pratique recommandée. Une fois arrivé dans la mosquée, commencez par accomplir une prière. Et puis rendez-vous à la tombe du Prophète (bénédition et salut soient sur lui) et dites :

« Assalamou alayka, ayyouha-an-nabiyyou wa rahmatoullahi wa barakatouhou. Wa salla Allahou alayka wa alaa alika wa ashabika »

= salut, ô Prophète ! Bénédiction et miséricorde divine soient sur toi. Puisse Allah te bénir et bénir ta famille et tes compagnons.



Multipliez les prières pour lui, car il a été rapporté de façon sûre que le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) a dit : « Priez pour moi où que vous soyez car vos prières me parviennent » (rapporté par Abou Dawoud, 2042). Ensuite, saluez Abou Bakr et Omar et demandez à Allah de les agréer. Ne massez pas les murs de la tombe et ne vous arrêtez pas devant elle pour prier (Allah). Faites ces prières partout ailleurs dans la mosquée comme à l'extérieur. En effet, il est rapporté de façon sûre que le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) a dit : « On ne scelle une monture que pour se rendre à trois mosquées : la mosquée sainte (de La Mecque), la mosquée du Messager d'Allah (bénédition et salut soient sur lui) et la mosquée al-Aqsa » (rapporté par l'imam Ahmad n° 1751) et par al-Boukhari (n° 1189) et par Mouslim, (n° 1397).